

INTERESSEMENT UCANSS

Commission de Suivi du
14 avril 2020

RESULTATS 2019

L'intéressement à l'Ucanss se décompose comme suit :

1 – Mesure de performance Ucanss

Pour la **part nationale**, les missions dévolues à l'Ucanss se situent au niveau du Régime général dans son ensemble et concernent les organismes et les salariés quelle que soit la branche. Il est constaté que l'Ucanss concourt dans l'accomplissement de ses missions à l'atteinte des objectifs de chacune des branches.

Compte tenu de ces éléments, la mesure de la performance de l'Ucanss est indissociable de celle effectuée au niveau de chacune des branches : en conséquence, le niveau de la performance de l'Ucanss pour la part nationale est déterminé par référence à la moyenne des différents niveaux d'atteinte des objectifs de branche soit **91,96%**.

Pour la **part locale** : considérant les activités de service déployées par l'Ucanss en direction de ses partenaires, 15 indicateurs spécifiques ont été retenus pour l'année 2019 destinés à appréhender l'amélioration de la qualité des services. Le taux d'atteinte est de **96,9%**.

Le nombre de salariés Ucanss, équivalents temps plein, éligibles à l'intéressement sur l'exercice concerné est de 211,1.

Libellé	Cible 2019	Résultat 2019	Résultat Pondération 2019
1. Taux de satisfaction des participants aux réunions thématiques organisées par l'Ucanss	90%	94%	10%
2. Taux de décrochés téléphoniques sur les postes dédiés aux offres de service	85%	83,8%	9,4%
3. Taux de réponse, sous 7 jours ouvrés aux demandes écrites	90%	92,6%	10%
4. Taux de disponibilité du portail Ucanss	98%	99,7%	10%
5. Part des charges à payer soldées au 31 mars N+1	95%	96,2%	6%
6. Part des factures payées en moins de 30 jours	95%	95,3%	7%
7. Gains engendrés par la centrale d'achat	40 000 000 €	46 741 083,65€	7%
8. Taux d'accès à la formation professionnelle des salariés de l'Ucanss au 31.12.N	65%	62%	5,1%

9. Taux d'engagement des fonds conventionnels de la formation au 31/12/2019	90%	82%	2,4%
10. Taux de réalisation du plan de contrôle interne	95%	97,9%	5%
11. Taux de décisions de recevabilité des dossiers de candidature aux postes de Directeurs et d'Agents Comptables dans un délai maximum de 3 jours	100%	100%	5%
12. Taux de réponses adressées aux organismes sous 8 jours à compter de la notification de non présentation des dossiers en séance CCMOSS	100%	100%	5%
13. Taux d'anomalies d'inscription sur la liste d'aptitude	0%	0%	5%
14. Taux des protocoles d'accord locaux ayant obtenu l'agrément de l'Etat	95%	97,4%	5%
15. Taux de respect des délais d'intervention de l'Ucanss prévus dans les conventions de gestion des OPIM	95%	100%	5%

2 - Modalités de mise en œuvre de l'intéressement

La prime locale d'intéressement des salariés de l'Ucanss (PLI) résultant de l'atteinte des objectifs, soit 96,9%, s'élève à un montant de 721,36 euros.

La prime nationale d'intéressement des salariés de l'Ucanss (PNI) est égale à la moyenne pondérée par les effectifs des coefficients de performance des primes nationales de branche (maladie et accidents du travail, recouvrement, famille, retraite) soit un montant de 456,37 euros.

Le **montant de la prime individuelle totale** (part locale + part nationale) s'établit à 1 177,73 euros, en baisse par rapport à 2018 (1 188,59 euros brut).